



Évreux, le 30/01/20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parc éolien de Mesnil-Rousset : Point de situation

La presse s'est fait écho d'un projet de développement de dix-sept éoliennes sur les communes de Mesnil en Ouche et de Nassandres-sur-Risle

Le Préfet de l'Eure, en sa qualité d'autorité de délivrance des autorisations d'exploitation, rappelle que l'Etat n'est pas favorable à l'installation d'éoliennes sur ce site.

En 2018, les différents services de l'État ont réalisé une cartographie des zones les plus favorables au développement de l'éolien. Ce document, cadre de la politique de l'État en la matière, concilie les enjeux liés au développement durable à la nécessité de protection des paysages, du patrimoine, de la consommation du foncier agricole et aux conditions du trafic aérien et affiche clairement les zones où la réglementation en vigueur conduirait à un refus d'autorisation.

De toute évidence, ce site figurait dans des zones où il était impossible de conduire de tels projets.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr

